Image not found or type unknown

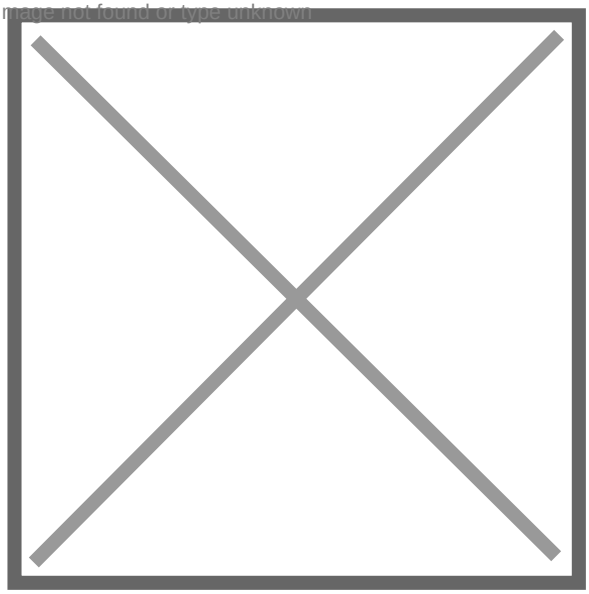

Le pére demande une garde altérnée

Par **mkmil**, le **11/06/2009** à **17:46**

Bonjour,
je suis séparé avec le pére de mon fils (qui a 3 ans)depuis 2 ans et avant nous ne vivionT pas en couple étant de jeune parent je suis rester chez mes parent et lui chez les sien, vu que je continuer mes etudes se son ses parent et le mien qui s'occuper de mon fils durant la journée depuis notre separation c'étais rester comme cela le pére ne souhaitant pas réguler les choses et moi ne voulant pas de confilt j'ai ceder il passer donc le début de semaine chez son pére et le réste du tps chez moi, il a toujours étais déclarer comme résidant chez moi et c'est moi qui subvient au besoin (vétement,ecole, sécutité social..) Mais son pére demande un appartement et veux que je lui fasse un papier comme quoi il a la garde altérnée, le probléme c'est que si il aprs de chez parent je ne suis plus d'accord pour qu'il passe autant de temps avec lui car son pére est incapable de s'en occupé c'est ça mére qui prend soin de notre fils... Et je ne sais pas quoi faire... Je ne sais même pa si se que nous avons fais depuis sa naissance et légale.

Par **jeetendra**, le **11/06/2009** à **18:11**

bonsoir, votre arrangement avec le père de votre enfant n'a rien d'illégal, mais ce n'est qu'un arrangement entre adultes, le mieux pour clarifier les choses c'est que vous saisissier le juge aux affaires familiales (Tribunal de grande instance) de votre département, pour qu'il se prononce sur le droit de visite et d'hébergement à condition que votre ex [fluo]ai reconnu votre enfant[/fluo], il devra alors vous verser une pension alimentaire, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, courage à vous, cordialement

Par **mkmil**, le **11/06/2009** à **18:19**

merci pour votre reponsse plus que rapide!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés